

ETUDES A L'ETRANGER

Sécurité et Assurances

Sécurité

Vérifier la classification de la zone (lors du choix de la destination puis avant le départ).

→ www.diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/ rubrique *sécurité*

- **Zone rouge : interdiction de séjour.** En cas de basculement en zone rouge pendant le séjour, il vous est demandé de mettre fin immédiatement au stage ou séjour d'études et de quitter la zone.
- **Zone orange :** L'université de Montpellier examinera la situation mais la validation de départ sera *à priori refusée*
 - Vérifier la date limite de validité de votre passeport et/ou carte d'identité (selon les pays) : durée du séjour +6 mois exigée dans certains pays
 - Consulter les conseils importants sur les transports et la santé.

Vous inscrire sur le fil d'Ariane

→ <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Inscrire le nom d'une personne à prévenir en cas d'urgence (et la prévenir car elle recevra un message de vérification)

Vous recevrez un mail de « confirmation d'enregistrement de voyage » à conserver

En cas de séjour supérieur à 6 mois (incluant le temps de présence avant et après le stage) vous devez vous enregistrer auprès des autorités consulaires françaises (ambassade ou consulat de France dans le pays d'accueil) dès votre arrivée.

ASSURANCES

→ www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques/preparer-son-depart/assurances/

Lorsque vous partez en *DUETI*, vous vous engagez à souscrire les assurances suivantes **avant le départ** avec **validité du premier au dernier jour du déplacement**, au minimum. Demandez à votre assureur les attestations correspondantes et conservez-les :

Assurance maladie de base : obligatoire et justificatif nécessaire pour le dossier d'aide à la mobilité.

- Pour un séjour au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) : demander auprès de votre centre de sécurité sociale la **CEAM (carte européenne d'assurance maladie)**, au minimum 2 mois avant le départ pour un remboursement des frais au taux de la sécurité sociale française
- Pour un séjour au Québec : Partenariat CPAM-RamQ
Un accord franco - québécois de sécurité sociale existe. Pour y prétendre, il faut se procurer un formulaire avant le départ. Il en existe deux :
 - **Formulaire SE401Q106** s'adresse aux étudiants qui ne s'inscrivent pas au diplôme de Bachelor de Chicoutimi. Dans ces cas là, le service RI se charge de faire la demande auprès de la CPAM et vous remet le document signé avant le départ. Emportez le document au Québec et enregistrez vous impérativement à la RAMQ à votre arrivée :
<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/citoyens/pages/nous-joindre.aspx>
 - **Formulaire SE401Q102** s'adresse aux étudiants qui s'inscrivent au Bachelor de Chicoutimi. Il appartient aux étudiants d'en faire la démarche auprès de la CPAM.

Assurance Rapatriement et Responsabilité Civile vie privée : obligatoire et justificatif nécessaire pour l'obtention de l'aide à la mobilité.

Ces assurances sont à souscrire auprès d'une compagnie d'assurances.

La mention « **valable pour séjour à l'étranger** » doit obligatoirement figurer sur les attestations et l'assurance **doit couvrir toute la durée du séjour**.

Assurance maladie complémentaire – Mutuelle santé

Compte tenu du coût élevé des soins dans de nombreux états, il **est vivement conseillé de souscrire** une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du séjour, auprès de l'organisme de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle privée des parents, CFE : caisse des Français de l'Etranger, Mondial Assistance, Chapka...).

NB / si vous souhaitez pratiquer un sport à l'étranger, conduire une voiture ou engager des dépenses médicales pour une *maladie préexistante* avant le départ (exemple : diabète, lunettes...), il conviendra de vérifier que l'assurance couvre ces dépenses.

Bon séjour !